

**DELAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS AU NIVEAU DES SERVICES DU
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

(en jours calendaires, en heures si délai inférieur à un jour, en mois si délai supérieur à 30 jours)
(en jours ouvrés pour la DCMP)

SERVICE : DIRECTION DE L'APPUI AU SECTEUR PRIVE (DASP)

| Dossier | Description | Délai de traitement |
|--|---|---------------------|
| Etudes économiques | analyses approfondies sur une question économique ou financière | 3 mois |
| Publication semestrielle : dossiers thématiques | Analyse détaillée des macro-secteurs, présentant leur évolution et les faits saillants récents. | 6 mois |
| Publication bimestrielle : Actu Entreprises | analyses sur un thème, un secteur, sur les résultats d'une enquête réalisée par la DASP ou sur la réalisation de réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires | 2 mois |
| Dossiers de restructuration d'entreprise | Dossiers concernant entreprises en difficulté | 21 jours |
| Requêtes et contentieux fiscaux | Rôle d'intermédiation | 21 jours |
| Avis sur Accords de Promotion et de Protection des Investissements | Observations sur Accords | 7 jours |
| Avis sur Conventions fiscales | Observations sur Conventions fiscales transmises. | 7 jours |
| Requêtes en provenance des entreprises du secteur privé | Rôle d'intermédiation | 7 jours |
| Requêtes en provenance de la présidence ou de la primature | Avis et observations DASP | 2 jours |
| Avis et observations sur dossiers en provenance du Cabinet du MEF | Avis et observations DASP | 2 jours |
| Requêtes en provenance d'autres ministères | Avis et observations DASP | 2 jours |
| Transmission d'informations au secteur privé | Lettres au secteur privé : avis d'appel d'offres, foires, forums, séminaires, ... | 2 jours |